

Guide pour les consultations préalables et postérieures au test pour le VIH:

Discussions préalables et postérieures au test pour le VIH pour les professionnels de la santé et les représentants de la communauté autochtone

**C
A
A
N**





Guide pour les consultations préalables et postérieures au test pour le VIH

Discussions préalables et postérieures au test pour le VIH pour les professionnels de la santé et les représentants de la communauté autochtone

Réseau canadien autochtone du sida



Publié par le Réseau canadien autochtone du sida

Le Réseau canadien autochtone du sida © 2011 accorde la permission de reproduire cette publication pour l'utiliser au sein des communautés.

ISBN : 978-1-927110-04-4

Réseau canadien autochtone du sida
6520 Salish Drive
Vancouver (Colombie-Britannique) V6N 2C7
Numéro de téléphone : 604-266-7616
Numéro de télécopieur : 604-266-7612

113-154 Willowdale Drive
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B2Y 2N6
Numéro de téléphone : 902-433-0900
Numéro de télécopieur : 902-433-3041

Pour des renseignements sur ce guide, allez au :
<http://caan.ca>

Ou écrivez à l'adresse courriel : kenc@caan.ca

Ce projet a été financé par Santé Canada. Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et des chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de Santé Canada.

REMERCIEMENTS : Nous aimerions remercier le Pretoria National Department of Health (ministère de la Santé national de Pretoria), dont un module de renseignements, rédigé en 2005 et concernant le processus de consultations préalables et postérieures au test pour le VIH, a été modifié et adapté aux fins du présent guide. Par ailleurs, nous aimerions remercier le Department of Health du Government of Western Australia (ministère de la Santé du gouvernement de l'Australie-Occidentale) d'avoir autorisé le RCAS à modifier et inclure la liste de contrôle de son guide de discussion pour les consultations préalables et postérieures aux

tests pour le VIH à l'intention des omnipraticiens, publié en 2005. Ce guide a été adapté par Dr Rosalin Miles en 2011.

Guide pour les consultations préalables et postérieures au test pour le VIH

Discussions préalables et postérieures au test pour le VIH à l'intention des professionnels de la santé et des représentants de la communauté autochtone

Dans la communauté autochtone, les consultations préalables et postérieures au test pour le VIH sont une occasion à saisir pour partager des renseignements importants sur la santé qui peuvent sauver des vies. Voici comment l'utilisation de ce guide peut permettre aux professionnels de la santé d'améliorer leurs compétences en lien avec le service à la clientèle :

1. On y explique le sens du consentement éclairé et ses implications.
2. Son contenu permet d'avoir une bonne compréhension du diagnostic de VIH et de ses implications pour le client.
3. On y explique les implications de l'éventuelle divulgation d'un résultat séropositif.
4. On y explique l'importance des consultations préalables et postérieures au test pour le VIH.
5. On y décrit comment annoncer le résultat, qu'il soit séronégatif ou séropositif.
6. On y donne une description de ce que sont les mécanismes d'anxiété, de dépression et du suicide.

Ce guide est conçu pour être lu de la première à la dernière page. Veuillez cocher chaque partie à côté du numéro de page correspondant une fois que vous l'avez lue.

Contenu

Consultations en lien avec le VIH	4
Consentement éclairé	5
Diagnostic pour le VIH	6
Renseignements sur le testage pour l'infection par le VIH	7
Test de détection des anticorps anti-VIH	8
Test rapide à faire sur place	8
Test par réaction en chaîne de la polymérase (RCP)	9
Subir ou non le test : liste de contrôle	11
Consultation préalable au test	11
Liste de contrôle pour l'observateur de la consultation préalable au test	14
Liste de contrôle pour la consultation préalable au test et le consentement éclairé	15
Consultation postérieure au test	15
Consultation postérieure au test lorsque le résultat est négatif	16
Consultation postérieure au test lorsque le résultat est positif	17
Divulgence de séropositivité	20
Bénéfices potentiels de la divulgation	20
Conséquences négatives potentielles de la divulgation	20
Risque de suicide	21
Liste de contrôle pour la consultation postérieure au test	22
Bibliographie	24

Consultations en lien avec le VIH

Le Réseau canadien autochtone du sida (RCAS), un organisme sans but lucratif réputé, est une coalition de personnes et d'organisations qui fournit de l'initiative et du soutien aux Autochtones vivant avec le VIH et le sida et affectés par ces conditions; le RCAS défend les droits de ces personnes, peu importe l'endroit où ils habitent. Dans les communautés autochtones, le professionnel de la santé peut être le médecin de famille, le personnel infirmier de la communauté ou un représentant de santé de la communauté. Il y a une forte demande pour des professionnels de la santé en raison de la diversité de chaque communauté, et certains professionnels de la santé sont hésitants à s'engager dans des relations interpersonnelles avec les patients ou clients. Par ailleurs, beaucoup de professionnels de la santé ont reçu peu de formation et de rétroaction sur la consultation, et ce, malgré le rôle qu'ils ont de mener les discussions dont l'objectif est de faire modifier le comportement de leur client ou de les informer de mauvaises nouvelles.

Dans le domaine en lien avec le virus de l'immunodéficience humaine, le VIH, et le syndrome d'immunodéficience acquise, le sida (VIH et sida), il est nécessaire que le professionnel de la santé qui avise un client de son état sérologique vis-à-vis du VIH puisse assumer le rôle de conseiller. Il ne suffit pas simplement pour le professionnel de la santé d'aviser un client de son état sérologique; il doit aussi discuter des comportements visant à diminuer les risques, des connaissances sur le VIH et le sida et des ressources. Il doit, par ailleurs, avoir une discussion abordant les relations sexuelles à risque, les enfants à naître et les comportements à risque élevé avant que les tests soient effectués. Si le professionnel de la santé ne lui fournit pas ouvertement les consultations de base préalables et postérieures au test pour le VIH, le client n'en recevra aucune.

La réalisation de tests scientifiques sur le sérum sanguin vis-à-vis du VIH sans qu'il soit accompagné d'un processus de consultation entraîne des impacts médicaux, psychologiques et sociaux pour le patient. Il est donc indispensable que les professionnels de la santé soutiennent la consultation et qu'ils s'assurent que cette étape essentielle ait lieu avant le début des procédures du test pour le VIH. Lorsqu'un professionnel de la santé fait de la consultation en lien avec le VIH, il doit garder en tête les aspects suivants :

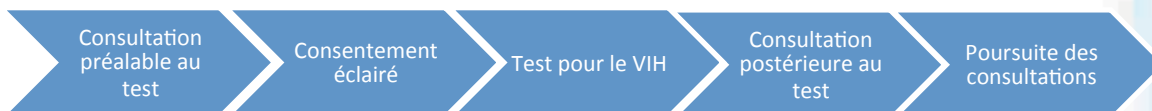
1. Ne jamais présumer du degré de connaissance, des inquiétudes, des valeurs et des réactions possibles du client. Les présomptions deviennent une barrière à la communication ouverte, et peuvent empêcher le client de faire la divulgation de renseignements importants ou de poser des questions essentielles.
2. S'assurer que les objectifs sont **petits, délimités et atteignables**. Des objectifs précis et réalisables doivent être établis selon le cas dans lequel se trouve chaque personne.
3. S'inspirer de ses propres compétences lors du processus d'**évaluation**. L'intuition est importante lorsque l'on essaie de comprendre les besoins du client, son degré de compréhension et le débit auquel arrivent les renseignements qu'il apporte.
4. **Aider le client à changer sa perception des défis en lien avec sa santé**. Les renseignements que le professionnel de la santé communique sont accueillis avec un grand respect par le client. Il faut donc prendre de grandes précautions pour ne pas causer du tort en véhiculant de faux messages selon lesquels le VIH est une punition, il n'y a plus d'espoir et le client a tout fait pour en arriver là.
5. Lorsque cela est approprié, **aider le client à réduire son anxiété**. Le client doit être autorisé à prendre ses décisions et à gérer sa maladie.
6. Jouer un rôle accessoire en ce qui concerne la facilitation de la situation dans laquelle se trouve le client. En assumant un rôle important dans les problèmes en lien avec la

santé du client, ou en cherchant à les résoudre, on aliène le client par rapport à ses problèmes. Même si le processus de **facilitation de la responsabilisation** peut être long à accomplir pour le client, si la personne qui le conseille cherche à résoudre ses problèmes pour ce dernier, cela pourrait générer un sentiment d'impuissance et de confusion chez lui.

7. Le déni peut être un moyen pour le client de se protéger contre l'anxiété, la dépression et peut-être le suicide. Parfois, la réaction de déni résulte d'un manque d'éducation en lien avec la maladie. Cependant, **le déni est une réaction humaine normale en soi** et agit comme mécanisme de défense.
8. Les professionnels de la santé qui se trouvent souvent en contact avec des clients séropositifs peuvent se sentir dépassés et, devant cette situation déprimante, ils pourraient être tentés de rassurer les clients de façon illusoire. **Il ne faut jamais rassurer complètement le client.** D'abord, cela pourrait l'induire en erreur, mais également, cela écarterait les implications du problème et l'incertitude auxquelles le client devra ultimement trouver une solution.

Néanmoins, le processus de consultation pour le VIH est devenu plus complexe que de simplement appliquer ce qui précède, puisque « les personnes séropositives se trouvent devant des difficultés découlant de la nature même de la maladie et de la façon dont elle les affecte progressivement en s'appropriant l'être biologique, sans compter les difficultés qui proviennent de la perception qu'ont les gens de cette maladie et des personnes qui en souffrent... par ailleurs, le fait de souffrir de la maladie ajoute des tensions aux relations interpersonnelles » (Irinoye, 1999, p. 182). Les clients ont des droits en ce qui concerne la consultation liée au testage pour le VIH.

DROITS DU CLIENT ET TESTAGE POUR LE VIH



Comme énoncé par le Réseau juridique canadien VIH/sida (2011a), « les politiques de testage pour le VIH, les programmes et les pratiques doivent respecter, protéger et faire appliquer les droits de la personne. Une telle approche au testage pour le VIH est compatible avec la bonne pratique en santé publique et les résultats pour la santé. La *Loi [canadienne] sur les droits de la personne* exige que les tests pour le VIH comportent : »

- Un consentement éclairé,
- Une consultation préalable au test,
- Une consultation postérieure au test,
- Une confidentialité absolue du résultat du test.

Consentement éclairé

Lors du testage pour détecter la présence d'une maladie présentant un risque de mort comme le VIH, le processus de consentement éclairé revêt une importance capitale. Sans le respect de

l'autonomie du client et des décisions qu'il prendra le concernant, il ne peut y avoir de consentement éclairé. Ce processus implique l'apport de renseignements non préjudiciables bien compris par le client et il est facilité par une approche dialogique au cours de laquelle la perspective du client est le point essentiel. L'approche dialogique prend en considération l'identité du client comme, par exemple, sa situation culturelle, ses émotions et son incertitude.

Selon les *Lignes directrices pour le counselling*, un document publié par l'Association médicale canadienne en 1995 (et également selon le Réseau juridique canadien VIH/sida, 2011b, p. 9) :

- Le consentement éclairé ne peut pas être implicite ou présumé;
- L'obtention du consentement éclairé « nécessite de l'éducation, une divulgation des avantages et des inconvénients du testage pour le VIH, de l'écoute, de répondre aux questions et d'obtenir la permission du client avant de procéder à chaque étape de la consultation et du testage »;
- En vue d'obtenir du client le consentement éclairé nécessaire pour faire un test pour le VIH, celui-ci doit être réputé compétent; il doit comprendre les motifs, les risques, les torts et les avantages liés au fait de subir le test ainsi que ceux liés au fait de ne pas subir le test, et son consentement doit être donné de son libre arbitre.

Les personnes qui subissent le test pour le VIH à leur insu ou contre leur gré sont considérées avoir été violés dans leurs droits de la personne les plus élémentaires.

Diagnostic pour le VIH

Recevoir un diagnostic positif pour le VIH est une expérience traumatisante pour la plupart des clients. Cette nouvelle peut engendrer une crise existentielle. Un test effectué sans consultation ou dans le cadre de consultations inadéquates peut avoir les effets suivants chez le client :

- Colère,
- Anxiété,
- Dépression,
- Peur,
- Comportements de « vengeance » pouvant augmenter la propagation du VIH,
- Honte,
- Propagation du VIH à d'autres en raison d'une connaissance insuffisante de la maladie,
- Stress,
- Suicide,
- Divulgation non préméditée à d'autres personnes de son état sérologique vis-à-vis du VIH pouvant entraîner de la discrimination, une perte d'emploi et de l'isolement.

En raison des répercussions que cela peut avoir dans plusieurs sphères de la vie, le testage doit être précédé et suivi de consultations appropriées.

Se soumettre volontairement à un testage et à une consultation pour le VIH qui seront faits de manière efficace peut permettre au client d'accomplir les objectifs suivants :

- 1) Réduire la propagation du VIH en partageant des renseignements sur la façon dont il peut être transmis □ un objectif de prévention,
- 2) Réduire l'anxiété et la peine engendrés par le diagnostic □ un objectif de soutien,
- 3) Parfaire son éducation pour augmenter sa capacité à faire des choix et à transformer ces choix en actions désirées □ un objectif d'éducation,
- 4) Trouver des ressources, être encouragé à faire un suivi et à explorer les options qui s'offrent à lui □ un objectif de rendre accessibles les ressources.

Renseignements sur le testage pour l'infection par le VIH

Beaucoup de gens qui subissent les tests pour le VIH ne sont pas conscients qu'ils peuvent être porteurs du virus de l'immunoséquence humaine. Annoncer son statut sérologique vis-à-vis du VIH à un client peut lui permettre d'accéder rapidement à des traitements salutaires, de réduire les comportements à risque impliqués et de prévenir la propagation. Ainsi, l'accessibilité des tests pour le VIH qui sont rapides et précis est d'une valeur inestimable. Les tests sont offerts dans les hôpitaux et les cliniques et, avec une référence d'un médecin, dans un laboratoire médical, ainsi que dans certains cabinets de médecin. Ces tests existent dans une variété de formats, et le type de test peut dépendre de son accessibilité pour le client, qui peut se trouver en zone urbaine ou rurale, ou peut-être en prison. Par ailleurs, il existe, au Canada, trois options de tests selon la province ou le territoire où se déroule le test : **nominatif** (le nom du client est connu), **non nominatif** (on utilise un code ou des initiales plutôt que le nom du client) ou **anonyme** (un code est utilisé et la personne qui effectue le test ne connaît pas le nom du client). Actuellement, le testage pour le VIH nominatif, c'est-à-dire basé sur un nom, et celui non nominatif, où le client n'est pas identifié, sont largement utilisés au Canada. Toutefois, le testage anonyme pour le VIH n'est offert que dans sept provinces (Agence de la santé publique du Canada, 2011a). L'endroit où se trouve le client détermine parfois la période de temps nécessaire pour que le résultat du test soit retourné à la clinique, au cabinet du médecin ou au centre de santé.

Pour connaître les centres de testage du Canada, vous pouvez communiquer avec votre organisme local de services liés au sida ou appeler le service d'écoute téléphonique pour le VIH/sida au (Agence de la santé publique du Canada, 2011b) :

Service provincial ou territorial d'écoute téléphonique pour le VIH/sida	
■ Alberta :	1-800-772-2437
■ Colombie-Britannique :	1-800-994-4337
■ Manitoba :	1-800-782-2437
■ Terre-Neuve-et-Labrador :	1-800-563-1575
■ Nouveau-Brunswick :	1-800-561-4009
■ Territoires du Nord-Ouest :	1-800-661-0844
■ Nunavut :	1-800-661-0795
■ Arctique de l'Est :	1-800-661-0795
■ Nouvelle-Écosse :	1-800-566-2437
■ Ontario : Français :	1-800-267-7432
Anglais :	1-800-668-2437

■ Ile-du-Prince-Édouard :	1-800-314-2437
■ Québec :	1-888-855-7432
Service d'écoute téléphonique pour les femmes vivant avec le VIH et le sida au Québec :	1-866-240-0090
■ Saskatchewan :	1-800-667-6876
■ Yukon :	1-800-661-0408, x 8323
	Après le test

Les tests suivants sont des tests standards, comme l'est celui de détection des anticorps anti-VIH. Lors de ces tests, on prélève du sang de votre veine pour l'envoyer à un laboratoire. Généralement, le résultat parvient du laboratoire au bout d'une ou de deux semaines; ce délai, toutefois, dépend de l'emplacement de la clinique et du laboratoire. Si vous êtes en zone rurale, il est fort probable que l'attente soit plus longue. Par ailleurs, le client doit retourner à la clinique pour obtenir son résultat. On trouve aussi des tests rapides à faire sur place; ils exigent une attention accrue au point de service en raison du court délai qui se passe entre la consultation préalable au test, le consentement et la révélation des résultats.

Test de détection des anticorps anti-VIH

Le test de détection des anticorps anti-VIH montre si un patient a été infecté par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) pouvant causer le sida. Il ne s'agit pas d'un test pour détecter le sida (syndrome d'immunodéficience acquise). Ce test est peu coûteux et extrêmement précis.

Un résultat de test positif (VIH+) signifie qu'une personne est infectée par le VIH, et qu'elle peut développer le sida à une certaine étape de sa vie. Le test nécessite que du sang soit prélevé du bras de la personne. On recherche, dans le test sanguin, des anticorps (une substance produite par certains globules blancs en réaction au virus) spécifiques présents lorsque le VIH pénètre dans l'organisme. Si des anticorps anti-VIH sont trouvés dans le prélèvement sanguin, cela signifie que le client a été infecté par le virus et le test est positif quant à la présence du VIH.

Après avoir été infecté par le VIH, l'organisme d'une personne produit généralement ces anticorps, et le résultat au test sera positif dans un délai pouvant atteindre six semaines après l'infection. Chez certaines personnes, toutefois, la période d'attente peut être plus longue. Si la personne a été à risque de contracter le virus dans la période d'une à six semaines précédant le test, il faudra effectuer un autre test entre trois et six mois après le premier. Cette période s'appelle *fenêtre sérologique*; c'est le temps nécessaire entre le moment où l'infection a lieu et celui où un test permet de déceler tout changement.

Un résultat négatif (VIH-) au test de détection des anticorps anti-VIH signifie qu'aucun anticorps n'a été détecté. Généralement, si le test a été effectué plus de trois mois après le contact à risque le plus récent, cela signifie que le virus n'est pas présent. Un résultat négatif ne signifie pas qu'une personne est protégée, et s'il y a toujours un comportement à risque, la personne pourrait encore contracter le VIH.

Test rapide à faire sur place

Les tests rapides à faire sur place nécessitent soit un prélèvement sanguin, soit des fluides oraux; il existe plusieurs variantes dans la méthode et la procédure pour ces tests. Les professionnels de la santé doivent se familiariser avec les directives, le contenu, les étapes particulières et la configuration propre à chaque trousse avant de l'utiliser pour un client.

Lorsque des anticorps anti-VIH sont présents en quantité suffisante dans l'échantillon du patient, il y aura une réaction colorée sur le bâtonnet diagnostique et sur un échantillon de contrôle qui a pour but de s'assurer que l'échantillon a été ajouté et que la procédure a été suivie correctement. Pour que le résultat d'un test soit valide, il faut que l'on puisse également observer une réaction avec l'échantillon de contrôle. Ces échantillons de contrôle servent à s'assurer que le test a été effectué comme il se doit et que l'utilisateur peut interpréter le résultat du test correctement (Agence de la santé publique du Canada, 2007).

Pour pouvoir utiliser les tests rapides à faire sur place, il faut que le point de service ait une stratégie qui convient à ce type de test. Les professionnels de la santé autorisés à effectuer des tests pour le VIH qui considéreront l'option de testage pour le VIH au point de service en utilisant des trousse de testage rapide pour le VIH devront être conscients de ce qui suit (Agence de la santé publique du Canada, 2007) :

- Ils devront adapter leur façon de régir les consultations antérieure et postérieure au test dans le milieu du point de service et reconnaître les bénéfices et les limites de ce test.
- Comme c'est le cas pour tout testage pour le VIH, le recours au test rapide exige le consentement éclairé explicite de la personne qui subit le test.
- Généralement, un résultat négatif est précis et peut être obtenu immédiatement.
- Il peut arriver qu'un résultat négatif erroné soit obtenu lorsque l'échantillon a été prélevé pendant la fenêtre sérologique.
- Un résultat négatif peut être erroné, avec ce type de test, dans un milieu à faible prévalence comme le Canada.
- Il est recommandé de ne pas utiliser le terme *séropositif* lors de discussions avec le patient sur le résultat du test. On utilisera plutôt le terme *réactif* ou on dira que *le résultat du test est préliminairement positif pour les anticorps anti-VIH*.
- Tout résultat réactif obtenu par un test rapide pour le VIH doit être suivi d'un testage de confirmation effectué en laboratoire à l'aide d'une autre méthode de testage.

En raison de l'instantanéité des résultats, il est important pour le professionnel de la santé de prévoir suffisamment de temps pour le consentement éclairé et les volets sur la confidentialité, la consultation préalable au test, le testage et la consultation postérieure au test avec la personne qui subira le test. Les tests rapides à faire sur place ne doivent pas être utilisés chez soi puisqu'il y aurait alors absence de consultation préalable et postérieure au test.

Test par réaction en chaîne de la polymérase (RCP)

Le test par réaction en chaîne de la polymérase (RCP) est une méthode précise qui détecte des traces microscopiques de matériel génétique du VIH. Les bébés qui naissent d'une mère séropositive subissent parfois des tests RCP parce qu'ils conservent les anticorps de leur mère pendant quelques mois, ce qui nuit à la précision d'un test de détection des anticorps anti-VIH. Dans la plupart des services transfusionnels, on scrute des échantillons sanguins pour y trouver le VIH à l'aide de tests RCP. Toutefois, ils sont rarement utilisés dans le testage pour le VIH chez des personnes en raison de leur coût élevé et de la complexité de leur utilisation et de leur interprétation comparativement aux tests standards de détection des anticorps anti-VIH (AVERT, 2011).

Fenêtre sérologique

La fenêtre sérologique est le temps pendant lequel vous avez été exposé au virus et celui pendant lequel votre organisme commence à produire des anticorps qui peuvent être détectés

par le test. Pendant cette période, un test pourrait donner un résultat négatif erroné; cela ne voudrait pas dire qu'il n'y a eu aucune infection, mais plutôt qu'une période de temps plus longue est nécessaire avant de pouvoir procéder à un testage précis.

D'ailleurs, le fait d'avoir un résultat négatif ne signifie *pas* que le client soit « immunisé » contre le VIH, et il doit continuer à se protéger par des pratiques sécuritaires. De plus, si un client continue à avoir un comportement à risque, il pourrait lui être recommandé de subir des tests annuels ou sur une base régulière. Ceux-ci auront pour effet de lui rappeler qu'il est encore à risque et que le testage est une étape importante.

Voici des avantages possibles à se soumettre au test pour le VIH :

- Un résultat de test séronégatif (VIH—) peut soulager l'anxiété.
- Un résultat de test séropositif (VIH+) peut motiver les clients — et leurs partenaires — à réduire leurs activités à risque ou à les cesser.
- Un résultat de test séropositif (VIH+) peut empêcher que le client continue, à son insu, à propager le virus.
- Une personne dont le résultat de test est séropositif peut accéder au traitement adéquat.
- Un résultat de test séropositif chez une femme enceinte peut avoir pour effet de lui apporter le soutien nécessaire pour trouver un traitement et de lui donner des renseignements sur la façon de prévenir la transmission du VIH au bébé.
- Une personne avec qui il y a eu des contacts sexuels ou un échange d'aiguilles dans le passé pourra en être informée et avoir la possibilité de prendre le test de détection des anticorps anti-VIH elle aussi. La procédure à cet effet s'appelle la « notification aux partenaires »; elle consiste à identifier les personnes qui ont été impliquées dans un comportement à risque et qui ont été en contact avec la personne infectée par le VIH.
- Ces tests peuvent générer des données confidentielles en lien avec les méthodes de la transmission, les comportements à risque élevé et d'autres renseignements qui pourront éventuellement servir à mettre en place d'autres services pour ceux ayant le VIH.
- Un résultat de test séropositif peut, avec le consentement éclairé du client, permettre de mettre à jour ses dossiers auprès d'autres professionnels de la santé comme, par exemple, son médecin ou son dentiste, et permettre d'aviser à cet effet d'autres services où des précautions pourront être prises afin de se protéger contre le sang infecté.

Les inconvénients rattachés au testage pour le VIH peuvent inclure :

- Le client a un résultat séropositif au test pour le VIH.
- Le client doit se faire à l'idée qu'il peut développer le sida et que cela peut raccourcir sa durée de vie.
- Le client doit vivre avec l'incertitude, ne sachant pas s'il développera les symptômes du sida ou s'il sera atteint du sida avéré.
- Cela peut ranimer le souvenir de situations antérieures au cours desquelles le client était concerné par des comportements sexuels à risque, par des comportements dommageables ou par l'abus de drogues, et entraîner des réactions de honte.
- Le client peut éprouver de l'anxiété en se demandant qui d'autre il aurait infecté par le VIH.
- Le client peut développer un état émotionnel négatif comme, par exemple, sombrer dans la dépression ou avoir des pensées suicidaires.
- Le client peut perdre confiance en lui et avoir des pertes de contrôle.
- Le client peut faire une tentative de suicide.
- Le client peut adopter des comportements dommageables pour sa personne comme, par exemple, abuser de drogues illicites ou de l'alcool.

- Le client peut éprouver des difficultés à prendre des décisions quant aux personnes à aviser, particulièrement à cause des difficultés que cela pourrait créer au point de vue de la confidentialité.
- Le client peut devenir exagérément concerné par son état sérologique et avoir l'impression qu'il doit le cacher.
- Le client peut subir un préjudice, être étiqueté ou subir de l'intimidation.
- Le client peut éprouver des difficultés dans certaines relations.
- Le client peut éprouver des difficultés à recevoir des traitements médicaux et dentaires.
- Le client peut être congédié de son travail.
- Certains professionnels de la santé pourraient ne pas posséder les compétences, la formation ou les ressources nécessaires pour offrir du soutien au client.
- Le client peut être incapable d'obtenir une assurance vie.

Subir ou non le test : liste de contrôle

Le test pour le VIH est disponible pour toute personne à risque; les facteurs considérés peuvent inclure :

- Relations sexuelles sans protection;
- Exposition au VIH par l'échange d'aiguilles;
- Utilisation d'équipement non stérilisé pour le tatouage ou pour le perçage corporel;
- Présence d'une infection transmise sexuellement;
- Contacts homosexuels à risque;
- Exposition, dans le cadre de procédures médicales, à du sang non testé ou à des produits sanguins non testés;
- Relations sexuelles sans protection avec une personne ayant migré d'un pays où il y a une forte prévalence ou avec une personne ayant récemment voyagé dans un tel pays.

Consultation préalable au test

Avant qu'une personne se soumette à un test pour le VIH, elle aura une consultation préalable au cours de laquelle on s'assurera qu'elle possède suffisamment de renseignements pour prendre une décision avisée à l'effet de se soumettre ou non à un test pour le VIH. Pendant cette séance, on doit permettre à la personne de prendre sa décision quant à subir ou non ce test. La consultation préalable au test doit couvrir les aspects suivants :

- L'évaluation et la sensibilisation quant au risque pour la personne et quant au risque de transmission de l'infection par le VIH.
- Ce qu'est un test pour le VIH et l'objectif que poursuit ce test.
- La possibilité de prendre une décision quant à passer ou non le test pour le VIH.
- Ce que signifie le résultat, qu'il soit séropositif ou séronégatif, incluant les implications d'ordre pratique comme, par exemple, les soins et les traitements médicaux, les relations sexuelles, les implications psychosociales.
- Les pratiques sexuelles sans risque et des stratégies pour réduire les risques.
- La façon de faire face à un résultat séropositif, incluant la décision quant à ceux à informer et l'identification de besoins et de services de soutien.

Suggestions pour la consultation préalable au test :

- ✓ Accueillir et saluer le client, se présenter et expliquer son rôle.
- ✓ Expliquer au client la politique de confidentialité et ses limites.

- ✓ Mentionner au client les motifs de la consultation préalable au test, à savoir qu'elle est une exigence prévue par la loi et par l'éthique, et que ce test pourrait avoir des implications importantes, d'où l'importance pour lui d'être convaincu qu'il désire subir le test.
- ✓ Lui dire que la décision lui appartient.
- ✓ Revoir les points que couvrira la consultation préalable au test.
- ✓ Inviter le client à fournir tout renseignement pertinent sur ses antécédents (âge, situation sur le plan des relations, conditions de logement, occupation, historique de tests précédents), en tenant compte du fait que les gens ont certaines préoccupations en ce qui concerne la confidentialité
- ✓ Demander au client la raison pour laquelle il veut subir le test pour le VIH et, selon sa réponse, évaluer :
 - o l'urgence de lui faire subir le test,
 - o ses connaissances sur le VIH,
 - o son état émotif.

Ne pas porter de jugement sur la raison du client pour vouloir subir le test : chez plusieurs personnes, le VIH suscite la peur et on peut avoir de nombreuses raisons pour vouloir être testé, certaines d'entre elles pouvant ne pas être exprimées.

- ✓ Si vous êtes celui qui suggère au client de passer le test, il est important de lui expliquer :
 - o pourquoi vous lui suggérez de subir le test,
 - o qu'il sera dans son meilleur intérêt de commencer le traitement dès que possible, si nécessaire,
 - o que le test est volontaire et qu'il a le droit de refuser de se soumettre à un test pour le VIH ou de retirer son consentement en disant qu'il ne veut plus subir le test.
- ✓ Comme le processus de consultation préalable au test pour le VIH et celui du test peuvent provoquer de l'anxiété chez certains, il est utile de :
 - o valider les sentiments du client et lui laisser de l'espace pour s'exprimer,
 - o demeurer attentif à toute réaction négative, avoir de l'empathie et faire preuve de compréhension,
 - o réduire le degré d'anxiété en adoptant une attitude calme et détendue et en se montrant rassurant,
 - o encourager le client à exprimer son insécurité et les sentiments qui pourraient survenir lors d'une crise.
- ✓ Demander au client ce que *lui* sait au sujet du VIH et du sida; l'écouter, puis lui offrir de fournir les renseignements manquant à ses connaissances. L'on doit aborder les définitions du VIH et du sida, leurs modes de transmission, les symptômes du VIH et la progression vers la maladie du sida, et ce, avec un langage que le client peut comprendre. La quantité de renseignements donnés dépendra des connaissances que le client possède déjà, de son niveau de compréhension et de ses besoins. **Ces renseignements doivent être transmis verbalement; ils doivent être clairs et précis.**
- ✓ Discuter avec le client de la méthode de testage pour le VIH et de sa portée, de ce qu'elle révélera et ne révélera pas.
- ✓ Inviter le client à prendre part à une évaluation des risques, c'est-à-dire, selon les renseignements confidentiels qu'il vous aura donnés, à quel point il perçoit être à risque. Donner votre rétroaction et discuter avec lui pour avoir une compréhension commune de ce risque. Le client doit pouvoir reconnaître les risques, demander le test et s'appropriier le résultat; il doit adhérer au processus.

- ✓ Expliquer au client que vous allez maintenant explorer les implications que comporte le test, d'abord selon que le résultat est négatif, puis selon qu'il est positif. Demander au client comment il se sentirait si son résultat était négatif, et explorer ses réactions et ses réponses. Il est important d'aborder les points suivants :
 - o la fenêtre sérologique pour ce test et ce que cela nécessite
 - o le maintien de la séronégativité en ayant des pratiques sexuelles sans risque et en s'abstenant de faire l'échange d'aiguilles
 - o si jugé approprié, faire une démonstration portant sur les préservatifs et les préservatifs féminins.
- ✓ Ensuite, explorer la possibilité que le résultat soit positif en demandant : « Si le résultat reçu pour votre test est positif, que ferez-vous, et comment vous sentirez-vous? » Être préparé à l'éventualité que le client devienne anxieux, et l'aider en vous concentrant sur des solutions.
- ✓ Explorer les réactions psychosociales :
 - o les mécanismes du client pour y faire face (ses ressources intérieures)
 - o le soutien que peuvent lui apporter ses amis, sa famille et sa communauté, et ses inquiétudes relativement à ces derniers
 - o le soutien que peut lui apporter son partenaire ou son conjoint, et ses inquiétudes relativement à ce dernier
 - o tout autre soutien possible (ressources extérieures)
- ✓ Explorer la question entourant la divulgation à son partenaire et vous informer si son partenaire est au courant que le client est venu pour un test pour le VIH. Discuter avec le client de toute implication quant à ses relations.
- ✓ Explorer la question entourant la divulgation à sa famille, ses amis et à des partenaires sexuels précédents et les risques rattachés à une telle divulgation. Souligner l'importance d'avoir du soutien et le fait que ce soutien peut venir d'un groupe ou d'un organisme autochtone ou non-autochtone.
- ✓ Être préparé à l'éventualité que le client ne connaisse pas le nom de ses partenaires s'il a été concerné par l'industrie du sexe pour se procurer de l'argent pour se nourrir et se loger ou par l'achat de drogues illégales; savoir vers quelles ressources un client dans cette situation peut se tourner.
- ✓ Explorer les questions en lien avec son emploi et lui expliquer que :
 - la mise à pied d'une personne à cause de son état sérologique vis-à-vis du VIH n'est pas légale,
 - le testage avant l'embauche n'est pas légal,
 - le client n'a aucune obligation légale d'informer son employeur de son état,
 - le client pourrait se voir contraint de dévoiler son état s'il devient trop malade pour travailler,
 - le client devrait s'informer sur les modalités d'assurance médicale de son employeur.
- ✓ Discuter avec le client des implications d'une éventuelle séropositivité sur la planification familiale, la grossesse, les enfants, les finances, les assurances, les options de traitement, les frais médicaux, la stigmatisation, la confidentialité, les aspects légal, spirituel et sexuel et les modes de vie sains.
- ✓ Aider le client à classer ces implications selon qu'elles représentent un avantage ou un inconvénient, ce qui l'aidera à prendre une décision quant à subir ou non le test.
- ✓ Évaluer le risque suicidaire du client en ayant recours à un outil dont l'utilisation est approuvée dans l'évaluation des risques de suicide et la prévention du suicide. Lui poser les questions : « Êtes-vous suicidaire? Si vous appreniez que vous êtes séropositif songeriez-vous au suicide? » Être prêt à référer le client à un conseiller formé et qualifié s'il répond affirmativement à l'une ou l'autre de ces questions.

- ✓ Discuter avec le client des procédures que comporte le test, et répéter ce que le test révélera et ce qu'il ne révélera pas. Par exemple, dans le cas du test de détection des anticorps anti-VIH, le résultat ne révélera la présence ou l'absence d'anticorps que dans les limites de la fenêtre sérologique.
- ✓ Demander au client s'il a d'autres questions ou inquiétudes qu'il souhaiterait partager avec vous.
- ✓ Demander au client s'il est maintenant prêt à subir le test et, si sa réponse est « oui », entreprendre le processus. Si la réponse du client est « non », être capable d'accepter que pour certains clients, une réflexion approfondie sur la question puisse être nécessaire. Il est important de vous assurer que les **pratiques sexuelles sans risque et les moyens de réduire les préjudices** ont été discutés. Cette discussion peut être éprouvante. Vous devrez offrir un soutien approprié. Si nécessaire, discuter avec le client des mécanismes qui peuvent l'aider devant le stress que peut comporter la période d'attente.
- ✓ Compléter toutes les exigences requises par le consentement éclairé et fixer un rendez-vous avec le client pour une consultation de suivi une fois qu'il connaîtra le résultat du test.

Liste de contrôle pour l'observateur de la consultation préalable au test

Il est très utile de s'entraîner à quelques reprises à faire une consultation préalable au test avec un collègue et en utilisant divers scénarios en vue d'être à l'aise et compréhensif lors de consultations avec des clients réels. À cet effet, on peut utiliser cette liste de contrôle :

1. Le professionnel de la santé qui faisait la consultation (le conseiller) s'est-il présenté et a-t-il établi quel serait son rôle?
2. Le conseiller a-t-il donné les grandes lignes de ce qu'est la consultation préalable au test?
3. Le conseiller a-t-il incité le client à s'exprimer?
4. Le conseiller a-t-il exprimé une opinion?
5. Le conseiller a-t-il porté un jugement ou fait de la morale?
6. Le conseiller a-t-il montré du respect au client?
7. Le conseiller a-t-il fait preuve d'empathie?
8. Le conseiller était-il honnête?
9. Le conseiller paraissait-il sûr de lui?
10. Quels étaient les éléments dont le conseiller était incertain ou au sujet desquels il n'était pas au courant, et de quelle façon a-t-il traité ces éléments?
11. Croyez-vous que les renseignements donnés par le conseiller étaient exacts?
12. Le conseiller a-t-il accordé du temps au client?
13. Est-ce qu'on a fait allusion à une consultation ultérieure?

14. Le conseiller s'est-il assuré que le client comprenait bien les points importants?

15. La rencontre s'est-elle terminée sur une note positive?

16. Quelles ont été les impressions du client sur la rencontre? Sondez-le pour avoir des commentaires positifs et négatifs.

17. Le client reviendrait-il? Expliquez pourquoi.

18. Le conseiller pense-t-il que la rencontre s'est bien déroulée?

19. Comment le conseiller pense-t-il que la rencontre aurait pu être améliorée?

18. Avez-vous d'autres commentaires à apporter?

Liste de contrôle pour la consultation préalable au test et le consentement éclairé

Informez votre patient au sujet de la **confidentialité** et de **vos responsabilités légales**. Il est nécessaire d'obtenir le consentement du patient au cours de chaque étape.

- Discutez des **voies** possibles de **transmission du VIH**, de ce qu'est le VIH et des options de traitement.
- Expliquez qu'il y a une **fenêtre sérologique de trois mois**, ce qu'est un test de détection des anticorps anti-VIH et en quoi le test consiste.
- Assurez-vous que votre patient est au courant de la possibilité que le **résultat soit positif**.
- Expliquez-lui que les résultats positifs doivent être cheminés aux responsables de la santé publique du niveau provincial ou territorial.
- Expliquez-lui que lorsque les résultats sont positifs, il existe une obligation d'aviser les partenaires.
- Soyez sensible aux différentes **compréhensions culturelles** sur la maladie et le bien-être et à tout ce qui pourrait faire obstacle à la compréhension des renseignements médicaux.
- Assurez-vous que le patient sait qu'il devra **revenir pour obtenir le résultat de son test**.
- Afin que le client puisse avoir son **résultat en personne**, un professionnel de la santé doit être disponible pour faire une consultation postérieure au test, et un autre rendez-vous doit également être fixé pour les questions qui pourraient éventuellement survenir à la suite de cette rencontre.

Consultation postérieure au test

La consultation au cours de laquelle une personne reçoit le résultat à son test pour le VIH est appelée *consultation postérieure au test*, et elle comporte au moins une séance. Il serait important que les personnes qui éprouvent le besoin d'avoir plus de temps pour poser des questions ou encore qui se sentent en état de choc en apprenant qu'elles sont séropositives puissent avoir une autre rencontre de consultation postérieure au test. Cette rencontre de consultation devrait comporter une rétroaction sur le résultat et sur ce qui a été compris; on devrait également y aborder :

Si le résultat est négatif :

- Des stratégies de diminution des risques,
- La possibilité qu'il y ait une infection non détectée en raison de la fenêtre sérologique, selon le moment au cours duquel la personne peut avoir été à risque et le type de test utilisé.

Si le résultat est positif :

- Les réactions émotionnelles et les préoccupations immédiates,
- Les implications de ce résultat sur la vie personnelle, familiale et sociale,
- Les difficultés que le patient anticipe et des stratégies éventuelles pour y faire face,
- Les personnes à qui le client souhaite communiquer le résultat, incluant les responsabilités qu'il a envers des partenaires sexuels,
- L'identification de ses besoins immédiats et du soutien social disponible,
- Le suivi par une consultation de soutien,
- Le suivi par des soins médicaux.

Consultation postérieure au test lorsque le résultat est négatif

- Préparez-vous à communiquer le résultat :
 - vérifiez que le résultat que vous avez est le bon, et qu'il correspond au bon client,
 - assurez-vous de bien comprendre ce que le résultat signifie,
 - assurez-vous que vous disposez de suffisamment de temps pour la consultation.
- Accueillez et saluez le client, assurez-vous qu'il est disposé à connaître le résultat.
- Dites-lui quel est le résultat de façon posée et avec professionnalisme.
- Attendez la réaction du client. Acceptez d'emblée toute réponse ou réaction qu'il pourrait avoir précédemment évoquée; assurez-vous de ne pas vous impliquer personnellement en ayant une réaction.
- Il pourrait être intéressant d'explorer ce qu'il a vécu en lui demandant :
 - ce que le résultat du test représente pour lui,
 - comment il a vécu la période d'attente,
 - à qui il désire faire connaître ce résultat.
- Il est essentiel d'aider le client à demeurer séronégatif et d'insister sur le fait qu'il est votre partenaire dans la lutte contre cette épidémie, et que vous souhaitez l'aider à demeurer séronégatif. Il est donc nécessaire d'aborder avec lui :
 - l'abstinence, les pratiques sexuelles sans risque et l'utilisation de préservatifs,
 - les conflits de relation qui peuvent survenir concernant les pratiques sexuelles sans risque,
 - ses compétences de persuasion auprès de personnes qui peuvent être à risque et qui peuvent chercher à l'influencer,
 - sa capacité à s'exprimer et à défendre ses droits en refusant d'avoir des comportements à risque et en poursuivant des résolutions menant à des choix sains,
 - des pratiques sécuritaires en lien avec la consommation de drogues illégales et les endroits où l'on peut se procurer des aiguilles propres,
 - des renseignements au sujet de programmes de désintoxication,
 - sa responsabilité envers lui-même.
- Souvenez-vous que certains clients :
 - sont peut-être des habitués du test et peuvent être des « personnes inquiètes mais en santé », des gens dont le risque d'infection est infime ou inexistant mais qui, malgré cela, craignent de contracter la maladie;

- se croient immunisés ou ont des conduites téméraires;
- sont fatalistes;
- vivent une dépression;
- peuvent éprouver le « sentiment de culpabilité du survivant », c'est-à-dire de la culpabilité pour avoir survécu à un comportement à risque alors que cela n'a pas été le cas pour une de leurs connaissances;
- peuvent ressentir de la colère en raison du traumatisme qu'ils ont vécu pendant le test;
- peuvent être sujets à des crises d'anxiété.
- Encouragez le client à poser toute question qu'il pourrait avoir et permettez-lui de se sentir soulagé par son résultat ou complètement épuisé par ce qu'il a vécu en lien avec son résultat.
- Prenez un rendez-vous pour une consultation de suivi si nécessaire.

Consultation postérieure au test lorsque le résultat est positif

Préparez-vous à communiquer le résultat :

- vérifiez que le résultat que vous avez est le bon, et qu'il correspond au bon client,
- assurez-vous de bien comprendre ce que le résultat signifie avant d'en faire part,
- assurez-vous que vous disposez de suffisamment de temps pour le client,
- assurez-vous que **vous êtes émotionnellement prêt** en étant présent pour donner du pouvoir au client; si vous ne l'êtes pas, dans la mesure du possible, trouvez un autre professionnel de la santé qualifié pour soutenir le client ou faites-vous guider par un conseiller formé avant votre rencontre avec le client.

Accueillez et saluez le client et évaluez l'état de sa préparation à connaître le résultat. Permettez au client de mener la rencontre, lui ménageant un environnement rassurant et attentionné. Ne submergez pas le client et, si nécessaire, respectez le rythme du client lorsque vous aborderez les points suivants :

- Annoncez le résultat de façon posée, professionnellement et en démontrant de l'empathie.
- Attendez la réaction du client. Acceptez d'emblée toute réponse ou réaction évoquée et exprimez qu'elle est normale.
- Il est courant que le client soit secoué, incrédule, en colère, qu'il se sente coupable, qu'il se blâme ou se sente perdu, triste, désespéré, en détresse, apeuré, anxieux ou agité, et même qu'il affiche de l'indifférence ou fasse du déni.
- Certains clients se fermeront, voudront le silence et du temps pour réfléchir, ou voudront quitter les lieux immédiatement; soyez prêt à toute éventualité. Si le client quitte de façon précipitée, assurez-vous qu'il est avec quelqu'un en qui il a confiance ou qu'il appelle quelqu'un pour qu'on vienne le chercher, et assurez-vous qu'il n'est pas suicidaire avant son départ.
- À ce étape, le client a besoin de sentir la présence du conseiller et de ressentir qu'il peut exprimer ses sentiments à ce dernier. Peut-être que le client oubliera cette période ou la rayera de sa mémoire; cependant, il se souviendra que vous avez été là pour lui.
- Le client subit une grande perte sur le plan de la santé, de la normalité, du sentiment d'appartenance, de la sexualité (en raison d'abstinence, par exemple), etc., et il est tout

à fait normal de penser que le client a besoin de pleurer et de faire son deuil en lien avec toutes ces pertes.

- Si le client est symptomatique (c'est-à-dire qu'il présente des signes de la maladie ou des blessures), il y aura un certain sentiment d'urgence.
- Dans votre réponse devant la situation et dans la stratégie que vous adopterez, soyez conscient que, selon le mode possible d'infection — lors d'un viol, par une aiguille souillée, par un partenaire infidèle ou dans le cadre d'une relation amoureuse, par exemple — chaque situation aura une dynamique et comportera des implications qui lui seront propres.
- Il peut arriver qu'en tant que conseiller, vous vous sentiez impuissant et que vous éprouviez le besoin de rassurer le client de façon excessive.
- Laissez le client exprimer spontanément tous les sentiments qu'il vit; il y a habituellement suffisamment de temps pour prendre des décisions.
- Travaillez d'abord sur les sentiments. Répondez à toutes ses questions avec compassion et de façon appropriée; toutefois, prenez garde à ne pas tomber dans une intellectualisation poussée ou à remettre de trop nombreuses publications et guides-ressources sur le VIH. Remettez au client des renseignements écrits dont le contenu correspond à son degré de compréhension.
- Discutez avec le client de la possibilité de se confier à une personne qui peut le soutenir comme, par exemple, un Aîné, un guérisseur ou un membre de sa famille en qui il a confiance.
- Demandez-lui s'il y a un partenaire qui est impliqué et, si oui, de quelle façon il envisage de le lui apprendre.
- Si le client ne peut pas dire à son partenaire qu'il est séropositif, discutez avec lui des façons qu'il pourrait utiliser, en attendant que les personnes impliquées soient informées de sa séropositivité, pour avoir des pratiques sexuelles sans risque ou pour diminuer les risques auxquels il est exposé, par exemple, en parlant du danger lié à l'échange d'aiguilles ou à d'autres articles associés à l'utilisation de drogues.
- Aidez le client à comprendre que la douleur et les sentiments qu'il éprouve font partie du processus d'acceptation. Autorisez-le à ressentir légitimement tous les sentiments qu'il exprime. Répondez à toutes ses questions et fournissez-lui des renseignements et des ressources.
- Discutez avec lui des aspects juridiques et des droits des personnes séropositives. Insistez sur le fait que les droits et les responsabilités vont de pair.
- Explorez avec le client son état civil actuel et, s'il est en relation, discutez avec lui de la divulgation de sa séropositivité à son partenaire.
- Soyez prêt à apporter une assistance substantielle au client en ce qui concerne l'annonce qu'il doit faire, et soyez présent lorsqu'il en fera l'annonce aux personnes à qui il désire en parler. Soyez prêt à remettre du matériel d'éducation et de sensibilisation approprié à sa culture.
- Explorez les avenues pour la prise de contact et la divulgation à d'autres partenaires :
 - les partenaires sexuels antérieurs ou à venir,
 - les partenaires avec qui a lieu la consommation de drogues illicites.
- Explorez la façon de divulguer la nouvelle :
 - à la famille et aux amis,
 - aux fournisseurs de soins de santé,
 - à l'employeur,
 - aux compagnies d'assurances,
 - aux enfants.

- Explorez la façon de divulguer la nouvelle aux Aînés ou aux chefs spirituels avec qui le client prend part à des cérémonies traditionnelles comme la suerie, et explorez comment faire de l'éducation et de la sensibilisation sur le VIH de façon respectueuse et en tenant compte de la culture si cela est nécessaire.
- Explorez les inquiétudes qu'il pourrait y avoir concernant les enfants, à savoir :
 - la grossesse et les risques qu'elle comporte,
 - la prévention de la transmission verticale,
 - la terminaison,
 - la planification familiale,
 - la garde légale des orphelins,
 - les décisions en ce qui a trait au testage par les enfants.
- Explorez des options médicales qui incluent :
 - les tests de suivi et ce qu'ils signifient,
 - le développement d'un plan de santé avec un médecin de famille et un spécialiste, la possibilité de participer à une recherche clinique,
 - les traitements disponibles et tous les frais couverts ou non assurés, en vous référant au *HIV & the Non-insured Health Benefits (NIHB) Program for Aboriginal People in Canada*, un programme offert pour les autochtones du Canada atteints du VIH et ne possédant aucune assurance maladie (RCAS, 2011),
 - des pratiques alternatives de santé (comme celle de guérisseur traditionnel et de naturopathe).
- Discutez des options d'aide sociale incluant l'assurance invalidité et la façon d'en bénéficier.
- Explorez les modifications à apporter au style de vie du client, incluant celles de :
 - réduire ou cesser sa consommation d'alcool et de substances dommageables,
 - prendre suffisamment de repos et de sommeil,
 - avoir un programme approprié d'activités physiques quotidiennes,
 - gérer le stress et l'anxiété,
 - manger des aliments nutritifs et avoir une alimentation saine et équilibrée,
 - utiliser des suppléments et des renforceurs du système immunitaire,
 - avoir des pratiques sexuelles sans risque pour éviter l'infectio,
 - avoir des pratiques saines pour tout ce qui concerne le sang et le contrôle d'infections,
 - envisager des façons de mettre en pratique le bien-être traditionnel.
- Ayez recours de façon appropriée à l'espoir et à la responsabilisation :
 - en soutenant l'espoir réaliste du client et en l'encourageant sans réduire ses inquiétudes et sans éviter de parler de la mort,
 - par la concentration sur les recherches prometteuses et les nouveaux programmes,
 - par la concentration sur les problèmes en lien avec la qualité de vie du client,
 - en encourageant le client à prendre le contrôle de sa santé,
 - en l'encourageant à utiliser les ressources à sa disposition,
 - en soulignant que des personnes séropositives mènent une existence productive,
 - en devenant membre du Réseau canadien autochtone du sida (RCAS).
- Planifiez, de façon claire et concrète, la façon dont le client gèrera les 24 heures à venir.
- Donnez au client les numéros de téléphone de contacts appropriés et prévoyez un rendez-vous pour un suivi, pour le jour suivant si nécessaire. Évaluez le besoin pour du soutien par la suite, et entendez-vous avec lui sur le nombre approprié de rencontres avec vous-même ou avec un autre professionnel de la santé.

- Avant que le client ne vous quitte, évaluez son risque de suicide et ajustez votre comportement en conséquence.
- Évaluez le risque de suicide du client et réagissez immédiatement et en conséquence.
- Si nécessaire, mettez en place vos propres mécanismes de soutien et faites des comptes-rendus au besoin.
- En d'autres mots, concentrez-vous entièrement sur la personne en tant qu'être social, émotionnel et sexuel avec des besoins d'ordre médical, légal et financier.

Divulgence de séropositivité

Il est difficile pour la personne séropositive de prendre sa décision quant à dévoiler ou non son statut parce que le fait de le divulguer ou non entraîne des conséquences majeures qui changeront sa vie. Le conseiller doit aider son client à évaluer attentivement les bénéfices et les conséquences négatives que peut entraîner la divulgation de sa situation.

Bénéfices potentiels de la divulgation

- Cela peut aider le client à accepter son statut et à vivre moins de stress que s'il devait faire face seul à son état.
- Cela peut aider le client à accéder à des services, à des soins et à du soutien qui correspondent à ses besoins d'ordre médical.
- Cela peut aider le client à se protéger et à protéger les autres. L'ouverture sur son état sérologique peut aider les femmes à s'entendre plus facilement avec son partenaire sur des pratiques sexuelles sans risque.
- Cela peut aider à réduire la stigmatisation, la discrimination et le déni entourant le VIH et le sida.
- Enfin, la divulgation encourage la responsabilisation; elle peut motiver les proches du client à faire des plans pour l'avenir.

Conséquences négatives potentielles de la divulgation

- Le client manque de soutien de la part de la famille et des amis et il doit affronter seul la situation.
- Le client peut être confronté à des partenaires, des membres de la famille ou des amis en colère, et pourrait devoir affronter des réactions abusives ou violentes.
- Le client pourrait ne pas avoir accès à des soins médicaux ou à des groupes de consultation ou de soutien appropriés.
- Des gens peuvent devenir soupçonneux des actes et comportements du client.

Guide pour la consultation portant sur la divulgation

La divulgation est un processus, non un événement. Le conseiller doit aider le client à réfléchir soigneusement aux pour et contre qu'entraîneront la divulgation de sa séropositivité, et doit l'aider à la planifier à l'avance. Le client doit décider s'il veut que la divulgation de son état soit totale, c'est-à-dire qu'elle dévoile publiquement et ouvertement son état, ou s'il désire qu'elle soit partielle, c'est-à-dire qu'elle ne dévoile son état qu'à certaines personnes, tels son conjoint, sa famille ou ses amis.

- Laissez le client développer sa confiance en vous pour qu'il se sente à l'aise.

- Discutez des implications de la divulgation totale pour aider le client à prendre en considération les réactions anticipées de la part de sa famille, de ses amis, de ses collègues de travail et d'autres personnes.
- Aidez le client à mettre au point un plan qui inclura les personnes qu'il désire informer en premier, la façon par laquelle il les informera et l'endroit où il le fera et quels sont les renseignements qu'il transmettra.
- Préparez le client aux réactions émotionnelles, ébranlées ou hostiles que les gens pourraient avoir.
- Rassurez le client en lui disant que ses proches apprendront probablement à accepter son état sérologique avec le temps.
- Évaluez la capacité du client à faire face à la situation et établissez quelles sont ses sources de soutien.
- Il est important que le client ait la force nécessaire pour permettre aux autres d'exprimer leurs émotions et leurs inquiétudes, une fois son état divulgué. Aider le client à acquérir graduellement cet objectif.
- Donnez au client les renseignements et le soutien qui lui permettront de « vivre une expérience positive » et donnez-lui des renseignements sur les pratiques sexuelles sans risque et sur comment réduire les comportements à risque.
- Le conseiller doit protéger son client contre les tensions injustifiées en lien avec la divulgation de son état.
- Le conseiller ou une autre personne en qui le client a confiance, comme un Aîné, devrait être disposé à être médiateur dans le cadre du processus de divulgation, et à effectuer un suivi au point de vue de l'éducation et de la sensibilisation au VIH si nécessaire.
- Identifiez les sources de soutien, par exemple, les groupes de soutien pour les personnes vivant avec le VIH et le sida et des organisations de consultation.
- Prenez des dispositions pour rencontrer à nouveau le client en convenant avec lui d'une date et d'une heure pour revoir le processus.
- Fournissez des renseignements pour faire de la sensibilisation et de l'éducation que le client pourra partager avec les personnes à qui il divulguera son état afin de leur permettre de bien comprendre ce qu'est le VIH.

Risque de suicide

Assurez-vous que votre clinique ou votre centre médical dispose d'un plan de soutien pour les clients qui auraient un comportement suicidaire. On recommande, dans les stratégies de gestion de crises et de prévention de suicide, qu'une formation approfondie soit acquise par les professionnels de la santé impliqués dans la consultation avec les clients.

Voici certains signes dont le lien avec dépression et de risques de suicide est reconnu :

- un changement dans la personnalité : la tristesse, l'isolement, l'irritabilité, l'anxiété, la fatigue ou l'incapacité à prendre des décisions,
- de l'apathie,
- un changement dans le comportement : l'incapacité à se concentrer, que ce soit à l'école, au travail ou dans des tâches habituelles,
- un changement dans les habitudes de sommeil : de longues heures de sommeil, de l'insomnie, le réveil à l'aurore,
- un changement dans les habitudes alimentaires : une perte d'appétit et de poids, l'ingestion de quantités exagérées de nourriture,

- la perte d'intérêt pour les amis, le sexe, les loisirs et d'autres activités auparavant appréciées,
- des inquiétudes réelles ou imaginaires à propos d'argent ou de maladies,
- la crainte de perdre le contrôle, de devenir fou, de se faire du tort ou de causer du tort aux autres,
- le sentiment du client qu'il est impuissant ou sans valeur, l'impression qu'il éprouverait que personne ne s'intéresse à lui ou que tout le monde serait mieux s'il n'était pas là,
- le sentiment écrasant de culpabilité ou de honte, ou la haine du client envers lui-même,
- l'abandon de tout espoir en l'avenir, un discours à l'effet que « les choses n'iront jamais en s'améliorant, ce sera toujours ainsi »,
- la consommation excessive de drogues illégales ou d'alcool,
- une perte récente : de la mortalité, un divorce, une séparation, la terminaison d'une relation, la perte de santé, d'un emploi, d'argent, d'un statut, de sa confiance en lui ou de son estime de lui,
- la perte de la foi religieuse,
- le manque de sommeil, les cauchemars,
- des impulsions, des propos ou des plans suicidaires, le fait que le client se départit d'objets qui lui sont chers, qu'il a déjà fait des tentatives de suicide ou posé des gestes suicidaires,
- l'agitation, l'hyperactivité et la nervosité, qui peuvent indiquer une dépression dissimulée.

Le professionnel de la santé qui soupçonne une personne d'être suicidaire doit lui demander sans détour : « Êtes-vous suicidaire? »; ceci constituera un point de départ favorable à la discussion. Si le client répond par « oui », assurez-vous qu'il existe un processus dans votre centre de santé pour donner au client du soutien immédiat et pour réduire le risque qu'il commette des actes autodestructeurs. Il est essentiel qu'une consultation immédiate ait lieu. Par ailleurs, on notera qu'il existe, dans certaines communautés, un programme pour la surveillance étroite en cas de risque de suicide; la personne suicidaire est jumelée avec un professionnel de la santé ou un membre de la communauté qui lui apportera du soutien et qui veillera sur elle pendant les 24 heures à venir.

Liste de contrôle pour la consultation postérieure au test

- Assurez-vous de l'exactitude du **nom**, du **résultat**, de la **date de naissance** et du **code postal** avant de rencontrer le client.
- Donnez le résultat **en personne** et sans détour.
- S'il ne se présente pas à son rendez-vous, **contactez le client pour un suivi** et fixez à nouveau un rendez-vous avec lui.

Si le résultat est négatif :

- Validez la compréhension de votre patient sur les moyens de **se protéger** contre le VIH (par exemple : en ayant des pratiques sexuelles sans risque, en ayant recours à des aiguilles propres, ou en modifiant d'autres comportements à risque).
- Vérifiez la **fenêtre sérologique** et évaluez si un autre test doit être effectué.

Si le résultat est positif :

- Fournissez du **soutien et des renseignements écrits** traitant de la façon de vivre avec le VIH, des traitements possibles et des ressources communautaires.

- Fournissez des conseils et des références au client sur les ressources où il peut avoir du **soutien** pour son bien-être physique et psychologique.
- Discutez avec le client sur la **prise de contact de partenaires pour les informer**.
- Discutez avec le client de ses **obligations légales** et de ses droits et responsabilités entourant la **divulcation**.
- Discutez des **stratégies** pour diminuer les risques comme, par exemple, les pratiques sexuelles sans risque et le recours à des aiguilles propres.
- Offrez au client la prise de **rendez-vous** pour rencontrer un médecin de famille et un spécialiste pour son suivi.

Bibliographie

- AVERT. (2011). *VIH Structure and Life Cycle*. Extrait de <http://www.avert.org/VIH-virus.htm>
- Réseau canadien autochtone du sida. (2004). *Health Benefits (NIHB) Program for Aboriginal People in Canada*. Extrait de <http://caan.ca/new/wp-content/uploads/2010/06/NIHB%20-%20Lg%20Fact%20Sheet.pdf>
- Réseau juridique canadien VIH/sida. (2011a). *Test de sérodiagnostic du VIH*. Extrait de http://www.aidslaw.ca/FR/themes/test_serodiagnostic_VIH.htm
- Réseau juridique canadien VIH/sida. (2011b). *Test de sérodiagnostic du VIH. Le consentement au test de sérodiagnostic du VIH*. Extrait de <http://library.catie.ca/PDF/P41/24439.pdf>
- Department of Health, Government of Western Australia. (2005). *HIV pre-test discussion and post-test counselling guide for GPs*. Extrait de <http://www.public.health.wa.gov.au/cproot/809/2/HIV%20pre-test%20discussion%20and%20post-test%20counselling%20guide%20for%20GPs.pdf>
- Health 24. (2003). *Pre-HIV test counselling*. Extrait de http://www.health24.com/medical/Condition_centres/777-792-814-1770,22126.asp
- Irinoye, O. (1999). *Counselling people affected by HIV and AID. The Continuing African HIV/AIDS Epidemic, 1999, 181-192*. Extrait de <http://htc.anu.edu.au/pdfs/ContinuingHIV/Irinoye.pdf>
- National Department of Health, Pretoria. (2005). *Module on Pre and post test HIV counselling 34-1*. Extrait de http://www.doh.gov.za/docs/misc/hiv/manual/pre_and_post.pdf
- Agence de la santé publique du Canada. (2007). *Relevé des maladies transmissibles au Canada*. Extrait de <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/07vol33/33s2/index-fra.php>
- Agence de la santé publique du Canada. (2011a). *Systèmes de surveillance et tests de dépistage du VIH au Canada*. Extrait de <http://www.phac-aspc.gc.ca/aids-sida/publication/epi/2010/3-fra.php>
- Agence de la santé publique du Canada. (2011b). *Faites un test de dépistage du VIH*. Extrait de <http://www.phac-aspc.gc.ca/aids-sida/info/4-fra.php>
- Queensland Government. (2009). *HIV Pre-Test Discussion*. Extrait de <http://www.health.qld.gov.au/sexhealth/clinical/consultation.asp>



